

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick

Absents excusés : Mesdames JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey, Messieurs PLAUCHE Jonathan, PIZOIRD Vincent, THOMAS Frédéric

Convocation et affichage : 05/07/2024

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CCJLVD CONCERNANT LE SPGD

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, toutes les années, le Conseil Municipal doit examiner le RPQS, Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de la Gestion des Déchets (SPGD) de l'année N-1.

Ce document est établi par la CCJLVD qui a la compétence pour tout ce qui touche au SPGD pour l'ensemble des quatorze communes.

Monsieur le Président indique que ce RPQS 2023 a été envoyé aux Conseillers Municipaux avant le Conseil afin qu'ils puissent en prendre connaissance. Il est notamment fait mention :

- D'une diminution, vs. 2022, de 18,7% du tonnage d'ordures ménagères résiduelles (OMR) ;
- D'une augmentation, vs. 2022, respectivement de 41,0%, 23,2% et 1,9% du tonnage de cartons, des emballages et du verre ;
- D'une diminution, vs. 2022, de 20,7% tonnage de papier ;
- Ces résultats positifs sont liés notamment à la mise en service des différentes colonnes de tri implantées depuis le mois de mars 2023 ;
- En résumé, par habitant : 202,8 kg d'OMR, 32,9 kg de verre, 21,7 kg d'emballage, 11,9 kg de papier et 8,6 kg de cartons, soit 277,9 kg au total soit - 14% vs. 2022 ;
- Ce résultat est en partie attribué à la mise en service de composteurs collectifs et à la vente subventionnée de composteurs individuels ;
- Il reste cependant de nombreux déchets valorisables dans les OMR : l'effort est donc à poursuivre pour mieux trier les déchets ;
- Enfin, la mise en service d'un broyeur de végétaux sera effective en 2024.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **approuve le Rapport 2023 sur le Prix et la Qualité du Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés de la CCJLVD.**

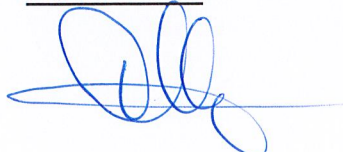
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 16 juillet 2024,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
SCOTTI Patrick

